

SYNDICAT NATIONAL DES COLLEGES ET DES LYCEES

Siège Social : 13, avenue de Taillebourg
75011 PARIS

EXERCICE CLOS LE

31 AOUT 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPROGEC AUDIT

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de € 50 000
RC PARIS B 998 165 906*

*9, rue Duphot
75001 PARIS*

*Tél : 01. 53.89.02.40
Fax : 01. 53.89.02.49*

SYNDICAT NATIONAL DES COLLEGES ET DES LYCEES

Siège Social : 13, avenue de Taillebourg
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 AOUT 2013

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application des dispositions L2135-6 du Code du Travail, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2012 et clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat National des Collèges et des Lycées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier en relation avec votre cabinet d'expertise comptable.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimées ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Syndicat National des Collèges et des Lycées à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leurs correcte application. En particulier, nous avons réalisé un certain nombre de sondages sur les comptabilités de trésorerie fournis par les sections académiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations les documents adressés aux membres du syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 7 mai 2014

CAPROGEC AUDIT SA



Jérôme Rebiscoul

Commissaire aux Comptes

SYNDICAT NATIONAL DES COLLEGES ET DES LYCEES

13 Avenue de Taillebourg

75011 PARIS

COMPTES ANNUELS

GEORGES REY CONSEIL

109 AVENUE DE PARIS

BP 19

94161 SAINT MANDE CEDEX

01 43 28 24 70

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2013 12			Exercice N-1 31/08/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 208	1 208		318	318	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions	97 567	97 567				
	Installations techniques Matériel et outillage				381	381	100.00
	Autres immobilisations corporelles	94 042	88 107	5 935	5 251	684	13.03
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	192 817	186 882	5 935	5 950	15	0.26
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	25 829		25 829	26 324	495	1.88
	Autres créances	11 583		11 583	10 389	1 193	11.49
Valeurs mobilières de placement	804 036		804 036	542 201	261 835	48.29	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	196 993		196 993	239 893	42 900	17.88	
Charges constatées d'avance (3)	3 915		3 915	9 832	5 917	60.18	
	TOTAL III	1 042 355		1 042 355	828 639	213 716	25.79
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 235 172	186 882	1 048 290	834 589	213 701	25.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
		31/08/2013	12	31/08/2012	12	Euros	%
FONDS SYNDICAUX	Fonds propres						
	Fonds syndicaux sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	782 860		984 756		201 896	20.50
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	206 496		201 896		408 393	202.28
	Autres fonds syndicaux						
Fonds syndicaux avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	989 356		782 860		206 496	26.38
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	440		440			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 000		6 000		3 000	50.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 994		29 799		5 195	17.43
	Dettes fiscales et sociales	15 535		15 490		45	0.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 965				4 965	
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	TOTAL IV	58 934		51 729		7 205	13.93
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 048 290		834 589		213 701	25.61

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

58 934

51 729

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2013	31/08/2012	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Subventions recues	372 863	412 947	40 084	9.71
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	553	532	21	3.92
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1	64	62	98.07
TOTAL I	373 417	413 543	40 126	9.70
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	385 757	501 051	115 294	23.01
Impôts, taxes et versements assimilés	9 826	7 762	2 064	26.59
Salaires et traitements	88 102	88 812	710	0.80
Charges sociales	36 828	36 247	581	1.60
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 716	5 868	153	2.60
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	86	3	83	NS
TOTAL II	526 315	639 743	113 428	17.73
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	152 898	226 201	73 303	32.41
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2013 12	Exercice N-1 31/08/2012 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	6 741	5 330	1 411	26.48
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 075	23 287	22 213	95.38
TOTAL V	7 816	28 617	20 801	72.69
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	16	22	6	26.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	16	22	6	26.80
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 800	28 595	20 795	72.72
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	145 098	197 606	52 507	26.57
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	355 000		355 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	355 000		355 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 247	4 291	1 044	24.32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	158		158	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	3 405	4 291	885	20.63
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	351 595	4 291	355 885	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	736 233	442 160	294 073	66.51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	529 737	644 056	114 319	17.75
SOLDE INTERMEDIAIRE	206 496	201 896	408 393	202.28
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	206 496	201 896	408 393	202.28

Le syndicat national des collèges et des lycées est un syndicat professionnel dont l'objectif est la défense des intérêts professionnels, individuels et collectifs des personnels enseignants et l'éducation relevant du second degré de l'enseignement public.

Son action est fondée sur des valeurs telles que l'autonomie, la laïcité...

Son fonctionnement et son activité nécessitent des moyens financiers d'une part et humains d'autre part.

Les statuts du SNCL, ainsi que son règlement intérieur explicitent sa structure, les modalités de son administration et définit les échelons de ses prises de décisions et d'exécution de celles-ci.

Les adhérents du SNCL étant des personnels du Ministère de l'Education Nationale dont l'échelon de gestion administrative est académique, le SNCL s'est structuré en cohérence avec celle-ci:

- en section syndicales académiques
- lesquelles constituent le syndicat national.

La collecte et la gestion des adhésions

- Les instances de décisions du syndicat déterminent annuellement le montant des cotisations proposées aux agents souhaitant adhérer au titre d'une année scolaire au SNCL.

Le montant de cette cotisation est variable en fonction de tranches de rémunération.

- Les instances déterminent également une part du montant des cotisations que les académies se voient attribuer pour assurer leur fonctionnement et une part dite "nationale" qui doit permettre le fonctionnement du siège national et le paiement des charges qui lui incombent.

Cette part nationale permet d'assurer le fonctionnement et l'entretien des locaux du siège national, la rémunération du personnel salarié du syndicat (4 personnes), le remboursement des frais (déplacements, hébergement...) des membres des instances..., la fabrication et l'acheminement de publications (bulletin national mensuel...), la tenue des réunions statutaires (bureaux, conseils, congrès...), la cotisation à la Fédération autonome de l'Education nationale, ainsi que le reversement à plusieurs des syndicats de cette fédération. (Ceux-ci ayant historiquement contribué à la constitution du syndicat, par exemple).

Les militants :

L'activité du SNCL repose sur des personnels fonctionnaires du ministère de l'Education nationale.

Pour se consacrer à leurs fonctions syndicales ces personnels bénéficient de "décharges de leur activité" de la part du ministère de l'Education nationale en application des droits syndicaux dans la Fonction publique.

Ainsi, un contingent de décharges (en heures) est attribué au titre d'une année scolaire à chaque syndicat au regard de ses résultats aux élections professionnelles. Le syndicat répartit à sa convenance cette enveloppe entre les personnes qu'il choisit, que celles-ci assurent une activité au plan local (section académique) ou au niveau national (permanents nationaux) et ce pour des quotités (pourcentages) variables.

Ainsi les militants ne sont une charge pour le syndicat que pour ce qui a trait à la prise en charge des frais liés à leurs activités (déplacements, hébergement, restauration...) ou, dans des cas strictement définis et sur vote des instances, de dotations spécifiques correspondant à une compensation des frais (notamment de représentation) et en contrepartie des sujétions liées aux fonctions.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2012 au 31/08/2013.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale réforme du temps de travail, introduit dans le Code du Travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels à compter du 01/01/2009.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a été saisi par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, afin de déterminer les règles comptables applicables à l'établissement de ces comptes annuels.

L'objectif poursuivi par l'avis du CNC du 3 septembre 2009 est de permettre aux organisations syndicales de fournir la meilleure information financière aux utilisateurs et aux Adhérents, et en particulier pour s'assurer de l'usage de leurs cotisations.

Deux décrets du 28 décembre publiés au Journal Officiel du 30 décembre 2009 valident les avis du Conseil National de la Comptabilité portant sur :

- Les comptes sociaux,
- Les comptes consolidés,
- Les comptes combinés.

Par ailleurs, s'agissant de la certification des comptes, le seuil de ressources à partir duquel cette certification est obligatoire, a été fixé à 230.000 €. Pour le calcul des ressources sont pris en compte le montant des subventions, les produits de toutes natures liés à l'activité courante, les produits financiers ainsi que les cotisations nettes de reversement à d'autres syndicats en vertu de conventions ou des statuts.

Enfin, les modalités de la publicité des comptes ont été arrêtées. Elle concerne les comptes sociaux individuels des syndicats.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dispositions du plan comptable général du 29 avril 1999 ont été appliquées ainsi que celles prévues par l'avis du CNC n° 2009-10 du 3 Décembre 2009 relatif aux modalités l'établissement des comptes annuels des organisations syndicales.

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre, le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ».

Aucune distribution des excédents ne peut être faite auprès des Adhérents, les excédents sont soit affectés en réserve, soit maintenus en report à nouveau.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 208	
Constructions sur sol d'autrui	169 066		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 355		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 183		5 859
	TOTAL	258 604	5 859
	TOTAL GENERAL	259 812	5 859

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 208	1 208
Constructions sur sol d'autrui		71 499	97 567	97 567
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 355		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			94 042	94 042
	TOTAL	72 854	191 609	191 609
	TOTAL GENERAL	72 854	192 817	192 817

ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	890	318		1 208
Constructions sur sol d'autrui	169 066		71 499	97 567
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	974	223	1 197	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	82 932	5 175		88 107
TOTAL	252 972	5 398	72 696	185 675
TOTAL GENERAL	253 862	5 716	72 696	186 882

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	318				
Instal.techniques matériel outillage indus.	223				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 175				
TOTAL	5 398				
TOTAL GENERAL	5 716				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	25 829	25 829	
Personnel et comptes rattachés	900	900	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 683	10 683	
Charges constatées d'avance	3 915	3 915	
TOTAL	41 327	41 327	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	440	440		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 994	34 994		
Personnel et comptes rattachés	2 231	2 231		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 889	9 889		
Taxe sur la valeur ajoutée	576	576		
Autres impôts taxes et assimilés	2 839	2 839		
Autres dettes	4 965	4 965		
TOTAL	55 934	55 934		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	23 317
Autres créances	900
Valeurs mobilières de placement	4 000
Total	28 217

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 020
Dettes fiscales et sociales	6 938
Total	28 958

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 915
Total	3 915

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des produits

Répartition par secteur d'activité	Montant
COTISATIONS RECUES	328 264
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PERCUS	45 153
PRODUITS FINANCIERS	7 816
Total	381 233

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Total	3	

Valorisation des contributions volontaires

Le SNCL ne reçoit pas de subventions des ministères. Par contre, il reçoit des "décharges de service" (temps alloué aux responsables syndicaux par l'Education nationale pour effectuer leur travail syndical) proportionnellement à ses résultats électoraux.

Pour l'année scolaire 2012-2013, elles représentent au total 20,01 équivalents temps plein (ou service complet).

L'équivalent salaire annuel brut des décharges de service est calculé en multipliant, pour chaque militant ayant une décharge de service, la quotité de décharge de service par l'indice du militant et par la valeur du point d'indice 55,5635€.

Pour l'année scolaire 2012-2013, cet équivalent salaire des décharges se monte à 728 590,49€.